



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 12 et 13 SEPTEMBRE 2025

(Cette réunion s'est tenue à Chomérac les vendredi et samedi)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, M. DUCHENE-DROFF, C. MARTELET, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, B. SANS, K. SCHMITT, C. VEROLA, et F. VIGUIE

MM, R. BARRE, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M. MARAUX, R. PAPON, M. POGGI, M. ROBERT, J.P. SANTUCCI, D. SCHMITT et L. VAISSIERE

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier

vendredi :

M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National

M. Charles-Baptiste AGOSTINI, Conseiller Technique National

Mme Anna MAILLARD Conseiller Technique National

M. Florian ROUSSEAU Conseiller Technique National

Excusés : MM. R. ARMAND, L. BOURLET, J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN, E. CHAPILLON, C. GAUDILLIERE, JP IANNARELLI, L. SIMI-LAHOZ, P. STEPHANT et A. VORILLION

Absent : C. SARRIO

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, merci de votre présence pour ce nouveau comité directeur. L'été tend à se terminer et avec lui la saga des Championnats de France. Les organisateurs ont répondu à nos attentes et ces championnats ont été de belle facture. Bien entendu il y a toujours des ajustements, des corrections à apporter mais comme j'ai l'habitude de le dire : « dit avec le sourire ou bienveillance, les remarques passent beaucoup mieux ».

Les organisateurs, mais surtout les volontaires (ou bénévoles), qui les secondent font ce qu'ils peuvent avec passion et ne sont pas toujours prêts, à chaud, à entendre les remarques formulées, alors un peu de tact ou de diplomatie permet de faire passer un message.

Tout au long de l'été, nous avons testé là où c'était possible la formule utilisée sur les nationaux, poules finies reprise 15 heures. Cela semble avoir été apprécié et sera mis en place sur tous les CDF (excepté au Jeu Provençal et Jeunes). Ceci demandera une révision de la partie restauration dans le cahier des charges ainsi que la partie relative à l'éclairage. Nous y reviendrons lors de la commission CDF.

Nous avons pu nous apercevoir de la difficulté à trouver des candidats pour les CDF 2026, est-ce la proximité des élections municipales ? En tout cas, la difficulté à avoir des réponses des comités nous impose d'explorer d'autres voies ou d'autres interlocuteurs : Clubs ou mairies. Pour ce faire, il est important d'avoir une vue précise du coût d'un CDF, de ce qui relèverait de l'investissement pour nos interlocuteurs mais également des retombées pour le territoire concerné afin d'aller les voir muni d'un argumentaire mettant en valeur l'importance d'un CDF pour une ville, un bassin de vie.

La visibilité apportée par notre chaîne You Tube et le partenariat avec L'EQUIPE nous ouvrent des opportunités marketing dont la SAOS doit se saisir en s'appuyant sur une société commerciale à même de trouver de nouveaux partenaires.

Michel DESBOIS avait émis l'idée avec Jean-Pierre MAS, il y a quelques années que la FFPJP reprenne les actions de l'Association ILONA. De notre côté, lors du dernier mandat

nous avons évoqué la possibilité de créer une fondation afin de développer le rôle social de notre Fédération. La conjonction de ces deux hypothèses nous a amené à rencontrer Jean-Pierre MAS à Millau et voir comment l'idée de Michel et la nôtre pourrait trouver un prolongement à l'action d'ILONA sachant que ses créateurs souhaitaient arrêter leur action mais dans le même temps que celle-ci perdure. Avec Xavier GRANDE et Julien BERENGER (avocat de la FFPJP), nous avons proposé de reprendre ILONA non pas sous la forme associative mais d'une fondation, ce qui nous permettrait d'ouvrir et d'étendre notre champ d'action mais également de l'ouvrir à des mécènes ou entreprises partenaires. Notre objectif est de finaliser ce projet et de concrétiser la FONDATION lors du prochain congrès.

Enfin et nous y reviendrons au cours de notre réunion, notre plan de formation et les questions qu'il suscite, comme je l'ai dit lors de la réunion en visioconférence, la formation des bénévoles constitue un point d'attention prioritaire pour de nombreuses associations, y compris la nôtre. Je note simplement que le changement doit se faire accompagné et argumenté.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU JUIN 2025

Le compte-rendu du comité directeur de juin 2025 est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE et PROJET DE BUDGET (Jean-Marie MARAUX)

Intervention du président Michel LE BOT

La dernière augmentation du budget de fonctionnement de la FFPJP remonte à 2017. A l'époque, l'équipe dirigeante proposait une augmentation de 2,30 € : 1 euro au titre du fonctionnement et 1,30 euros au titre de la professionnalisation (ce fond existe encore et il a permis la création des postes de CTFR). Ainsi, la part Fédérale passait de 7,70 euros à 10 euros. Puis en 2019, la création d'un fonds de soutien de 2 euros pour la création du CNFPJP portait la part fédérale à 12 euros : soit 7.70 € au titre du fonctionnement, 1.30€ au titre du fonds dédié à la professionnalisation et 2 € au titre du fonds dédié à la création du Centre national.

Ainsi depuis 2017, la part consacrée au fonctionnement de la FFPJP n'a donc pas évolué.

Comme je ne suis pas un forcené de l'augmentation de la licence, en 2021 puis 2024, je n'ai pas demandé au congrès national d'avoir à se prononcer sur ce sujet et ce malgré les divers aléas subis (Affaire Duvarry pour ne citer que celui-là). Mais en rappelant à deux reprises que nous proposerions pour le nouveau mandat une réévaluation de la part fédérale sur la licence. Le congrès 2024 ne paraissant pas un moment opportun, celui de 2025 nous semblait plus approprié. Je rappelle au passage que la mise en œuvre de l'augmentation interviendrait en cas de vote favorable lors du congrès 2025 à Pontivy qu'en fin 2026 pour la saison 2027 conformément à nos engagements de ne plus prendre de décision lors d'une AG immédiatement exécutoire.

Quel est le constat ? Aujourd'hui nous rétrocédons aux CD et CR, sous diverses formes d'aides, l'équivalent de 4,12 euros par licence sur les 10 euros consacrés à notre fonctionnement. Et si j'y inclus les 70 centimes d'euros d'assurance non répercutés aux licenciés, c'est 4,82 euros qui redescendent, soit la moitié de ce que nous percevons. Autant vous dire que ce modèle économique n'est pas viable à court, moyen et long terme.

Si nous voulons maintenir notre niveau d'aides, le développer, nous structurer et grandir, il nous faut avoir les moyens de le faire. C'est à cet effet que j'ai demandé à la commission des finances de travailler afin de trouver pour 2026 des moyens de fonctionner et d'établir un plan budgétaire 2027 – 2028 – 2029 incluant une augmentation de la part fédérale

sur les licences afin de définir des moyens adaptés pour notre fonctionnement et notre développement. Ceci nous permettra d'avoir une lisibilité à moyen terme et la garantie que le prix de la part fédérale ne bougera pas au moins jusqu'à 2029.

Toutefois, j'attire votre attention sur deux points :

- L'affaire « FFPJP/Duvarry », elle demeure une épée de Damoclès au-dessus de notre tête, en ce sens que l'appel sera traité lors de la séance du 18 septembre à Lyon et la décision rendue dans les mois qui suivront,
- La nécessité de développer le volet économique de la SAOS Promo Pétanque en s'attachant les services d'une société capable de monétiser nos événements (CDF et Coupe de France) à une plus grande échelle.

Je passe la parole à Jean-Marie à la fois pour un point bilan financier et un compte rendu de la commission des finances et l'état des réflexions.

A. Rapport Financier

Afin d'être au plus proche de notre exercice comptable 2025, avec Christy MARRACCINI et Corine VEROLA, nous vous avons préparé un point de sortie au 30 novembre avec des prévisions de nos dépenses et recettes à venir.

Voici les principaux postes qui ont subi de fortes variations entre le prévisionnel 2025 et le réalisé 2025 :

En recettes, nous avons de bonnes surprises avec notamment le poste Licences, Mutations et affiliations qui enregistre 3 505 136 € pour un prévisionnel de 3 405 900 €, soit + 99 236 € (licences à hauteur de 310 300 licences pour 302 000 au budget et également des mutations à hauteur de 309 030 € pour 300 000 € au budget).

Pour les autres postes de dépenses et recettes, notons les variations des postes suivants :

- Produits financiers, 100 000 € prévu, 84 000 réalisé.
- Partenariat Crédit Mutuel : - 30 000 €, somme qui passe sur le budget SAOS
- Pour ce qui est du poste CDM DIJON avec un déficit de 136 000 €, il faut prendre en compte le fait que nous avons préféré permettre à la SAOS d'avoir un bilan positif et nous avons aussi pris en compte sur cette ligne de dépense les charges de nos salariés qui ont travaillé sur le dossier avant, pendant et après.
- Nous avons également le poste de dépense de la plate-forme numérique à hauteur de 150 000 €, une dépense que nous allons pouvoir passer en amortissement sur le mandat.

- Le poste Web TV et l'EQUIPE a subi une dépense plus importante du fait de la diffusion d'un nombre plus important de nos championnats de France sur la chaîne 21.

Nous avons en réserve un fonds dédié « Événementiel » à hauteur de 39 000 € que nous avons affecté à cette ligne de dépense de 90 000 €.

Pour les tribunes de nos championnats de France, nous devons valider la prise en compte de la subvention pour les championnats sans location : ST YRIEIX pour les championnats de France Jeunes à hauteur de 7 000 € et ST MARTIN DE CRAU pour le championnat de France tripléte jeu provençal à hauteur de 6 000 €.

Décision : le comité directeur valide les montants proposés et seront donc versés aux organisateurs concernés.

Pour la fin de saison 2025, les échéances à noter pour les CD et CR :

- Mardi 30 septembre : arrêt de Geslico pour les effectifs 2025
- Envoi des fiches financières aux comités départementaux avant le 17 octobre et aux comités régionaux avant le 22 octobre
- Date limite de règlement par les Comités au vendredi 14 novembre 2025

Les amendes envers les comités non à jour de l'envoi des PV d'AG et des carnets de bord, seront facturés sur la fiche financière.

Les maquettes budgétaires des responsables de commissions pour le budget 2025 seront à retourner avant le 15 octobre 2025 à Corine, Christy et moi-même.

Le résultat 2025 de la FFPJP sera certainement négatif mais tout est relatif car nous avons des dépenses telles que la plate-forme numérique que nous allons pouvoir amortir sur le mandat et il nous faut tenir compte également de nouvelles dépenses avec notamment le poste WEB TV et l'EQUIPE.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, le plus difficile reste de bien préparer l'équilibre du budget 2026, budget sans recette supplémentaire sur les licences puisque l'augmentation que nous proposerons au congrès 2025 de Pontivy ne sera, si elle est acceptée, effective que pour 2027.

La commission des finances a travaillé en amont et vous propose des possibilités de recettes supplémentaires à savoir :

- Un prélèvement fédéral sur les inscriptions aux divers championnats départementaux (hors jeunes) qualificatifs à un championnat de France
- et modification du tarif des mutations internes et externes.

Ces deux leviers nous permettraient de construire notre budget 2026 avec plus de sérénité sachant que nos postes de dépenses sont en constante progression. Je rappelle aux divers responsables de commission ou de service de bien vouloir faire le maximum pour nous présenter des maquettes budgétaires raisonnables pour 2026.

Pour terminer le volet financier, nous avons recruté Margaux ETIEVENT, étudiante en contrat d'alternance d'un an. Elle sera chargée de la mise en place de notre comptabilité analytique et du suivi de nos nouvelles écritures comptables avec certainement quelques ajustements que nous ferons au cours de l'exercice comptable 2026.

La comptabilité analytique est plus qu'une recommandation du ministère des Sports et de la Direction des Sports. Si nous avons pu jusqu'à ce jour retarder l'échéance, l'envoi d'un mail récent doit nous inciter à passer à cette dynamique. Pour information, je transmettrai à la Direction des Sports une note leur expliquant que la présentation de notre bilan 2025 sera faite lors du prochain congrès national sous le format comptable actuel mais que la présentation du budget 2026 sera faite sous forme analytique.

B. Augmentations

Je ne reviens pas sur la présentation faite par notre Président sur la part fédérale mais je mettrai l'accent sur le fait important que 4,20 € sont redistribués aux clubs / CD / CR (compétitions, aides diverses), presque 5 € si nous prenons en compte la location et les aides aux tribunes pour les Championnats de France.

Au vu du point de sortie actuel 2025, mais également de la SAOS, il est nécessaire de trouver des ressources pour 2026 et à plus forte raison dès 2027.

La commission des finances travaille sur une réflexion pour une augmentation globale 2027 qui sera proposée au prochain congrès de Pontivy en décembre 2025 après validation au comité directeur de novembre.

Cependant pour pouvoir nous projeter sur les exercices budgétaires 2027 et 2028, il est nécessaire que nous ayons connaissance des projets du mandat avec un chiffrage précis dès à présent pour intégration dans nos besoins pour 2027 et 2028 :

- Coupe de France Jeunes
- Plateforme Numérique
- Communication
- Réajustement divers FFPJP (fonctionnement,...)
- Championnat de France (mixte JP ...)
- Coupe de France Féminine

DECISIONS du COMITE DIRECTEUR :

Dès 2026, la FFPJP collectera 1 € par joueur inscrit aux championnats départementaux (hors championnats jeunes) qualificatifs aux championnats de France. Cette somme sera collectée sur les fiches financières des comités.

MUTATIONS

- Suppression des mentions mutations internes et mutations externes, refonte des articles afférents dans le RAS.
- Création des mentions « mutations et mutations internationales Hors UE »
- La mutation Internationale Hors UE remplace la « mutation externe », les joueurs concernés ne peuvent être plus d'un par équipe que ce soit en championnat de club ou autres championnats.
- Nouvelle grille tarifaire :

Mutations « NC/PROMOTION »

20 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 25,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder 50,00 € sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Mutations « HONNEUR »

45 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 50,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder 100,00 € sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Mutations « ELITE »

95 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 100,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder 200,00 € sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

La décision de supprimer les notions de « mutation interne et externe » et de les remplacer par « mutation » et « mutation hors UE » impacte nos règlements, le RAS et les divers règlements sportifs. Ils ont donc vocation à être toilettés afin de prendre en compte ces modifications. Celles-ci vous seront communiquées rapidement.

Ainsi la règle limitant le nombre de joueur muté par équipe est modifiée en ce qu'elle ne concernera plus que les mutés « hors UE ».

IV. DTN (Patrice RODRIGUEZ)

A. Déplacements des Equipes de France jeunes : Sécurité et protection juridique des encadrants

➤ *Fonctionnement actuel*

Convocation équipes de France jeunes avec modalités de déplacement

- Organisation des déplacements par le staff
- Prise en charge totale des frais de déplacement par la FFPJP (stages et compétitions)

Lors des déplacements :

- Les membres du staff véhiculent les jeunes (avec autorisation parentale)
- Les horaires de déplacement sont parfois très étendues (6 à 8h)
- Souvent plusieurs jours consécutifs de travail (hors cadre légal - 6 jours max)
- Le membre du staff est parfois seul avec x jeunes

➤ *Cadre légal*

Il n'existe pas de réglementation spécifique concernant la particularité d'organisation des déplacements des sportifs mineurs dans le cadre des compétitions sportives et des séjours spécifiques (stages).

La difficulté réside dans le croisement des différents textes pouvant régler ce champs :

- Code de la route (véhicule en propriété, en prêt, en location, validité du permis de conduire...)
- Code des assurances (couverture des préposés, bénévoles, salariés)
- Code de l'action sociale et des familles (réglementation des accueils de mineurs)
- *Code du travail (concernant le cadre spécifique des CTFR/CTFN sur l'amplitude du temps de travail et le respect de la fiche de poste).*
- *Code du sport (honorabilité)*
- *Code pénal*

La DTN proposera rapidement un cadre fédéral qui nous permettra de prendre en compte l'ensemble des contraintes.

Propositions de solutions :

1. Chaque jeune sélectionné est convoqué directement sur le site de la compétition
2. Participation financière de la FFPJP pour le déplacement (fourchette selon la distance)
3. Prendre en compte davantage les proximités géographiques des joueurs pour une convocation en équipe de France (sans que cela ne change les priorités sportives)

B. Développement

Contrat de Développement :

- Demande prévisionnelle : 64 000€
 - ✓ Public Jeune 34 000€
 - ✓ Public féminin 10 000€
 - ✓ Sport santé 10 000€
 - ✓ Handipétanque 10 000€
- Professionnalisation Régions/Directives techniques et compagnonnage (séminaire)

- ✓ Présentation Charles-Baptiste
- Demandes professionnalisation : 64 000€
 - ✓ Poste ANS/PSF: 30 000 €/an
 - ✓ Poste ESQ professionnalisation 12 000 €/an
 - ✓ Possibilité de se positionner sur des emplois sportifs qualifiés : poste plan de féminisation, poste parasport

C. Haut-Niveau

Les compétitions internationales :

- ✓ CE triplette et Tir de Précision homme juillet 2025 à Santa Susanna :
 - Champion d'Europe Tir de précision
 - Vice champion d'Europe en triplette
- ✓ Jeux mondiaux à Chengdu août 2025 :
 - Bronze en doublette mixte
- ✓ CM ind/doublette homme/femme et mixte du 18 au 21 septembre 2025 à Rome
- ✓ CE Espoirs H/F triplette et tir de précision du 02 au 05 octobre 2025 à Benejuzar
- ✓ CM triplette et Tir de Précision Femme du 09 au 12 octobre 2025 à Douai
- ✓ CM Jeune Doublette et triplette mixte du 23 au 26 octobre 2025 à Isla Cristina

Rappel fonctionnement

La filière d'accession :

- PPF : projet de création de deux Pôles espoirs (site à l'étude Vichy/Dijon et Toulouse) et d'un Pôle France (site Chomérac)

Stage INSEP

Contrat de Performance :

- Enveloppe initiale : 85 000€ toutes actions
- **Enveloppe supplémentaire : 12 000€ fléchés sur le stage INSEP des collectifs seniors et de la cellule de performance du 29/01 au 02/02/2026 :**

Le planning du stage devrait être le suivant :

- ✓ Profilage des athlètes
- ✓ Présentation de la cellule de perf, explication du rôle de chacun
- ✓ Présentation des critères de performance et de l'importance des datas et de la vidéo
- ✓ En parallèle réalisation en direct du SMR par la doc de la FD
- ✓ Ateliers sur le partage de la vision commune
- ✓ Entretiens individuels (comme à Bron avec Richard pour la préparation physique, Sabry pour les PPI, les coachs pour les fixations d'objectifs et les attendus...)
- ✓ Témoignage d'un ou une athlète médaillé JO Paris (qui travaille en parallèle de son entraînement), une piste vue avec Thierry Dumaine de la médaillée du Tir à l'arc
- ✓ Une activité hors pétanque (Tir à l'arc)
- ✓ Un moment convivial à Vincennes ou Paris.

D. Conventions d'Objectifs Territoriales (COT) : présentation par Fabienne VIGUIE

Le budget fédéral total 2025 alloué aux Conventions Territoriales d'Objectifs s'élève à 305 448 €.

La Structuration des comités sera analysée au travers de leur projet associatif, de leurs taux de licenciés (jeunes, femmes, ...) ou bien encore de leur professionnalisation.

La Formation concernera tout autant la tenue de sessions de formation que le nombre d'éducateurs ou d'arbitres formés par an.

L'Organisation de compétitions & le Haut-niveau tiendront compte quant à eux des qualificatifs aux Championnats de France, des Championnats des Clubs, mais aussi du système de détection des meilleurs talents.

Enfin, le Développement s'appuiera sur les écoles de pétanque et de jeu provençal, les actions de promotion de nos disciplines, ainsi que le handi-pétanque.

Pour nos CD, les COT comportent 4 niveaux différents. Pour les CR, les objectifs sont regroupés en 3 niveaux. C'est la validation ou non de ces niveaux allant du plus petit au plus grand qui permettra de définir au mieux le montant COT 2025 du comité, dans la fourchette de +/- 20 % fixée en annexe 1.

La validation d'un niveau de COT est conditionnée à l'atteinte de l'ensemble des objectifs du niveau précédent, et de la moitié +1 des objectifs du niveau ciblé.

Les CD et CR sont consultés pour affiner les données puis un document officiel sera transmis pour signature et paiement via les fiches financières

E. Formation

Intervention du président Michel LE BOT

Aujourd'hui, la formation des bénévoles constitue un point d'attention prioritaire pour de nombreuses associations, avec plusieurs objectifs :

- S'assurer que les bénévoles comprennent et partagent la cause défendue par l'association, ses missions, ses valeurs, ses règles d'éthique et son mode de fonctionnement. Pour cela, la plupart des associations consacrent un temps de formation d'accueil à leurs nouveaux bénévoles, formel ou informel, d'une heure à plusieurs jours.
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de l'association. Il s'agit alors d'encourager la formation sur le terrain, entre bénévoles, et pour aller plus loin, de proposer des formations spécialisées ;
- Permettre aux bénévoles les plus expérimentés de transmettre leur savoir, de faire monter en puissance les bénévoles plus récents, et ainsi de pérenniser l'action de l'association.
- Valoriser l'action des bénévoles, les rassurer dans leur mission, les encourager à évoluer et à prendre des responsabilités tout en ayant conscience des risques.

Il nous faut aller pas à pas. Je sais que certains trouvent que l'on ne va pas assez vite, d'autres, que nous allons trop vite. Il faut savoir regarder d'où l'on part. Si la FFPJP à 80 ans cette année, elle n'a que 21 ans d'expérience en matière de structuration sport. C'est peu, surtout quand la mentalité demeure encore pour certains une structuration associative de loisir plus que de clubs sportifs.

Aussi, je vous propose d'amender une partie des décisions prises en juin et d'acter que :

- Le **module « Vie Fédérale, Vie Institutionnelle »** permettra à tous les acteurs de prendre conscience et connaissance de l'écosystème règlementaire, législatif dans lequel ils évoluent au regard de leur DSP et agrément. Car leur fonction de dirigeant engendre des responsabilités et donc des risques potentiels, il nous appartient de les informer et de les accompagner dans la mise en œuvre de ces missions. Ce module sera accessible **gratuitement** à tous les dirigeants et à tous ceux et celles possédant le tronc commun. Il nous faudra faire preuve de pédagogie pour les inciter à aller sur la plateforme pour s'informer et ainsi savoir les tenants et aboutissants de leur fonction.

Ce module (évalué à 20 euros) devra être intégré tant pédagogiquement que financièrement à toutes les formations initiales (Arbitres, Educateurs, GTM et délégués-présidents de jury) et donc obligatoire.

- Pour ce qui concerne les CDF : considérant que seuls les Educateurs diplômés sont habilités à être coachs d'équipes et au regard des habitudes prises, pour les CDF jeunes seuls les BF1 et plus seront autorisés à être sur la chaise afin d'exercer la fonction de coach prévue dans nos textes. Pour ce qui concerne les CDF adultes, les CD et CR auront le choix entre un BF1 ou plus pour encadrer leurs équipes (les textes seront modifiés afin qu'ils puissent coacher) ou un élu (club, CD ou CR) dont l'honorabilité aura été vérifiée. Je rappelle au passage que la responsabilité du responsable d'équipes ne se limite pas au seul terrain, elle s'exerce également hors du terrain et dans les hôtels en ce, qu'ils interviennent par délégation de leur Président.

Certains m'ont dit mais pourquoi la formation n'est pas gratuite car en augmentant le prix de la licence, on pourrait permettre à tout le monde d'accéder à la formation. Le centre de formation à vocation à devenir à terme un organisme indépendant financièrement labellisé FFPJP et je ne voudrais pas qu'il soit sous perfusion de la FFPJP grâce à la licence. Ce modèle économique n'est pas viable. Il nous faut avoir un esprit d'ouverture tourné vers le champ concurrentiel tout en permettant à nos adhérents d'accéder à des formations abordables loin des standards pratiqués. Je rappelle que nos formateurs interviennent bénévolement ce qui durera le temps que cela durera. Je vous renvoie à la lecture d'un rapport de la cour des comptes s'intéressant à l'opacité des centres de formation fédéraux.

V. COMMISSIONS

1) CALENDRIER FEDERAL (Jean-Philippe SANTUCCI)

Le contenu concerne l'ensemble de nos compétitions avec les championnats de France et leurs qualificatifs, les championnats des clubs, la coupe de France, les autres compétitions fédérales ainsi que tous les concours départementaux, régionaux ou TOP...

Les commissions mises en place en début de mandat sur ces thématiques précises sont concernées par les éventuels choix qui seront faits dans le cadre de cette restructuration.

En conséquence, il a été décidé, de créer un espace de réflexion autour de la commission « projet structuration du calendrier ». Une réunion sera organisée en novembre, avec pour objectif de présenter des propositions qui pourront être débattues lors du CODIR qui suivra.

2) **MEDICAL** (Christelle MARTELET)

- Suivi du haut-niveau

J'ai réalisé le SMR (Suivi Médical Réglementaire) au cours de stages pour les collectifs féminin, masculin et espoir féminine, de championnats de France pour des joueuses et joueurs hors collectifs, ainsi que les arbitres internationaux, sur liste haut-niveau.

Le taux de réalisation est 78 % à ce jour.

Pour 2026, des stages seront organisés pour tous les collectifs en début d'année de manière que tous soient vus.

- Suivi des équipes de France par le Dr MARTELET Christelle

Richard VANDOOREN, kinésithérapeute, a parallèlement assuré la préparation physique des collectifs séniors.

Des bilans biologiques ont été réalisés pour les collectifs senior et espoir féminines (à revoir pour le généraliser en 2026 à tous).

- Championnats de France

La majorité des championnats ont été couverts par l'un des médecins de la comed, et le Dr Jammet du CD16 pour le CDF jeunes à Saint-Yriex.

Tout s'est très bien déroulé, malgré les fortes chaleurs ayant occasionné nombreuses interventions.

Des contrôles anti-dopage ont été réalisés par l'AFLD, à son initiative, aux CDF triplète à Pontorson et doublette mixte à Chalon/Saône.

L'agence Française des diabétiques a été présente sur certains championnats.

- Contrôles alcoolémie

De plus en plus de CD effectuent des contrôles, et nombreux sont ceux qui ont suivi la formation dispensée par Christian Aligne (médecin COMED).

A réfléchir : Rappels réguliers des procédures, uniformisation des formations, habilitation FFPJP afin d'éviter les vices de procédure et les litiges. Le règlement intérieur à ce propos est en cours de révision.

Pour information : l'incapacité de souffler et réaliser le test est exceptionnelle. Si une personne rencontre des difficultés, il convient de lui demander de se boucher le nez pour augmenter le débit d'air expiré par la bouche. Si l'impossibilité est réelle, une demande de contre-indication devra être faite à la comed, avec un dossier médical dûment documenté, en début de saison, avant les championnats ou contrôles éventuels.

Pour rappel, et quelles que soient les circonstances, un refus de se soumettre à un contrôle, est considéré comme contrôle positif.

- Règlement médical fédéral (RMF)

Beaucoup de questions et des demandes de dérogation ont été posées avant et au cours des championnats départementaux concernant les pieds dans le rond, la possibilité de s'asseoir, les tenues, etc. Des modifications du RMF seront apportées pour être présentées au congrès.

3) **SPORTIF** (Laurent VAISSIERE)

Coupe de France JP : le tirage au sort sera effectué à Marseille et retransmis sur le web le 23 septembre. Les sites de finales de zone sont : Istres, Montauban, Nevers et Bains les 25 et 26 octobre.

Le club d'Antibes a déclaré forfait au deuxième tour et sera donc sanctionné financièrement et sportivement (suspension l'année prochaine).

CNC : forfait Pau - Pasteur : application amende

Toujours en attente de réception des délégués

1^{er} we : 05/06 octobre

2^{ème} we : 17/18 octobre

3^{ème} we : fin novembre à BANS les finales

CNC JP à Bellerive pendant les CH M féminin

Coupe de France : le capitaine ne joue pas alors qu'en CNC, il peut le faire.

Doit-on uniformiser les pratiques ?

En CNC, il avait été accepté que le capitaine puisse jouer car un club peut engager plusieurs équipes ; ce qui n'est pas le cas en Coupe de France.

Des discussions sont en cours sur ce point.

4) FEMININES

Un questionnaire sera envoyé pour envisager la création de la Coupe de France 100% Féminine en 2027 et la forme.

5) ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

Nous avons enfin tous les référents des commissions d'arbitrage départementales et des régions.

En ce qui concerne les effectifs, après plusieurs mails de rappel, certains comités départementaux n'ont toujours pas répondu. En conséquence, nous avons fait des extractions pour avoir les effectifs complets. Il est anormal que les référents ne donnent pas suite, ce n'est que quelques minutes à consacrer pour que l'on puisse répondre à nos instances supérieures.

En ce début de saison, plusieurs problématiques ont été rencontrées sur les compétitions nationales. Sur certains nationaux, les délégués ne font pas appliquer les tenues et ne transmettent pas le rapport pour que les collègues puissent remplir leur partie sur l'organisation.

Un arbitre n'a pas été indemnisé par l'organisateur, nous attendons le retour de notre collègue.

De plus, des organisateurs ont reproché aux arbitres de venir trop souvent chercher des bouteilles d'eau, en pleine canicule....

Des problèmes ont eu lieu avec des arbitres sur certaines compétitions. Nous sommes dans l'attente d'explication de leur part avant de prendre les décisions en conséquence. Certains comportements sont inacceptables, et ne correspondent pas à la charte qu'ils ont signé.

Suite à l'abandon de poste de Madame VIDAL Evelyne, en cours de compétition sans raison valable, Madame VIDAL est suspendue de compétitions nationales pendant une durée d'un an suite à sa convocation devant la sous commission nationale de traitement de fautes d'arbitrage.

En ce qui concerne nos candidats arbitres, après la formation et la pratique sur les différents championnats de France, le collège valide les candidats suivants :

KATY MELIN	CD 50
GUILLAUME ADE	CD 14
JOEL MAISONNEUVE	CD 44
CHERIF BERCHOUCHE	CD 30

A ce jour, nous attendons les résultats de l'examen Européen. Nos deux candidats se sont très bien comportés à la pratique, nous attendons le résultat de l'écrit.

Le séminaire des arbitres se prépare à Angers. En 2025, seuls les arbitres du PNA seront conviés.

Les examens sont en préparation.

RAPPEL : l'examen départemental sera désormais rédactionnel. Le QCM est supprimé.

6) CHAMPIONNATS DE France (Corine VEROLA)

La liste des sites a été diffusée auprès des CD et CR après réalisation des visites.

A ce jour, nous n'avons pas de candidats pour le CHF triplettes seniors masculins et féminins.

Au vu des difficultés à trouver des candidats, il est étudié la possibilité d'ouvrir l'organisation à des villes, des clubs,

Modification du cahier des charges 2025 : les organisateurs doivent adresser en amont de la diffusion aux CD, les menus et tarifs envisagés à la Commission des CHF

Il est rappelé que les délégués ne sont pas joueurs et ne sont donc pas obligés de porter une tenue identique aux joueurs. Notre règlement des CDF devra y faire référence et être plus clair pour éviter toute discussion et quiproquo.

Modifications du règlement :

- les poules doivent être terminées avant le déjeuner et la reprise est fixée à 15h (hors JP et jeunes). La restauration devra être possible de 11h30 à 14h30.
- Tirage des quarts de finales sera effectué la veille.
- Devant le retour de certains comités, en raison notamment de la difficulté de trouver de bénévoles pour accompagner les équipes et la nécessité de se former avant, il est décidé que l'encadrant d'équipe ET le responsable d'équipe sont tous les deux habilités à prendre position dans l'aire de jeu (sur la chaise de terrain) ; hors jeunes où il est maintenu la règle d'avoir le BF1.

Il est indispensable de contrôler l'honorabilité de TOUS les membres des CD et CR en plus des dirigeants de clubs. Ils seront seuls habilités à accompagner les équipes. C'est déjà le cas pour les éducateurs. Le Ministère nous a autorisé à contrôler également les responsables d'équipes.

Séparation des missions de la personne sur la chaise :

Responsable d'équipe : il accompagne l'équipe et à la responsabilité de celle-ci.

Accompagnant : il accompagne l'équipe et peut coacher celle – ci et peut intervenir auprès des joueurs.

La question des leggings et jupe short a été soumise à la CEP afin qu'une harmonisation entre les différents règlements nationaux, européens et internationaux soit opérée, cela amènera plus de clarté dans ce qui est autorisé ou pas en matière de dress-code.

7) INFORMATIQUE :

A partir du 01 octobre la création des nouvelles licences 2026 sera possible mais sans création de carte. Il sera inutile de faire des duplicatas.

Les corrections d'erreur pourront être faites mais ne donneront pas lieu à des créations de cartes.

Les reprises 2025 jusqu'à la mise à jour 2025/2026 (prévue le 10 novembre 2025) avec ou sans création de carte seront possibles mais ne donneront pas lieu à des créations de Cartes. De même pour les Mutations 2025.

L'application mobile gérant la licence dématérialisée est également finalisée pour ce qui concerne la partie utilisateur. Nous sommes en cours de finalisation de la partie d'interface avec Gestion Concours.

La mise à jour annuelle GESLICO débutera le 10 novembre 2025.

8) DISCIPLINE (Michel POGGI)

Affaire en cours :

En commission Fédérale, des dossiers sur les nationaux de Raon l'Etape, Saint Bonnet, La Marseillaise, Herblay et Draguignan.

Pour la commission Nationale : un appel de décision des Iles du Nord

En raison de problèmes médicaux du Président de la Commission Nationale, P. DIT FOUCAULT, la Présidence de la Commission Nationale est confiée temporairement à W. CZEKATA.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

Question au sujet de la présence des malgaches sur les compétitions françaises : celle-ci se fait en coordination avec la FIPJP après que des garanties aient été apportées par la Fédération Malgache. Nous les accompagnons pour l'obtention de visas de 3 mois, période définie par la Fédération Malgache elle-même.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 2025

17 octobre (en visio)

14 et 15 novembre

11 décembre à PONTIVY (CD56)

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

(Fin de la réunion : samedi 13 septembre 2025 à 18h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

